

**Séance ordinaire du 23 mars 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration
du CCAS
de la commune PORTE-DE-SAVOIE**

Délibération n°23032023D02_3

Objet : Détermination et affectation des résultats 2022

Date de la convocation et de l'affichage :
 Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de pouvoirs : 2
 Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote : 0
 Nombre de votants : 15
 Secrétaire de séance : GUILLOT Jean-Marie
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 18h30, le conseil d'administration du CCAS de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BANNAY CODET Martine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
CHAPUIS Aline	X			
CUNILLERA Yvette	X			
DIARRA Aly	X			
DUCRET Régine	X			
GALLET Daniel	X			
GIRAUD Chantal			X	
GUILLOT Jean-Marie	X			
LEVANNIER Caroline	X			
PIEROTTO Mireille			X	
PIROCHE Bernadette	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
VADEL Jean-Paul	X			
VEILLET Gérard		X		BANNAY-CODET Martine
VERDOYA Dominique		X		DUCRET Régine

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31.

Rapporteur : Martine BANNAY-CODET, Vice-présidente.

Exposé des motifs : il convient après l'approbation du compte administratif 2022 de procéder à la détermination et à l'affectation des résultats 2022 lesquels s'établissent comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 069,03
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 047,08
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-21,97
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-21,97

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidence et après en avoir délibéré,

CONSTATE

Les résultats de l'exercice tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus (résultat négatif de 21.97€)

REPORTE

Le résultat négatif de l'année 2022 en « déficit reporté sur la section de fonctionnement » compte D 002.

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 23 mars 2023.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 29 mars 2023

Le Président certifier sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le 28 mars 2023.

Franck VILLAND,
Président du CCAS.

Jean-Marie GUILLOT,
Secrétaire de séance.

